

**Vous trouverez ci dessous les documents concernant la subvention aux associations par la Communauté de Communes. Ce dossier est à rendre en mairie avant le 15 février 2022. Les dossiers seront également utilisés pour les attributions de subvention municipale, en général au 2è trimestre. Contactez la mairie en cas de besoin.**

[FORMULAIRE CCMG](#)

[CERFA DEMANDE SUBVENTION](#)

[POLITIQUE ASSOCIATIVE CCMG](#)

[NOTICE CERFA](#)

## Dossier de subvention communautaire

Écrit par Admin

Vendredi, 22 Janvier 2021 14:03 - Mis à jour Jeudi, 20 Janvier 2022 09:03

---

---